



75^{ème} session du Comité régional de l'Asie du Sud-Est de l'OMS

Point 9.4 de l'ordre du jour provisoire

Renforcer les équipes médicales d'urgence (EMU) dans la Région Asie du Sud-Est (SEA/RC71/R5)

Du 5 au 9 septembre 2022 (Paro, Bhoutan)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Le Conseil International des Infirmières (CII) prend acte du rapport de l'Organisation mondiale de la Santé, intitulé *Renforcer les équipes médicales d'urgence (EMU) dans la Région Asie du Sud-Est*. Nous soutenons les mesures proposées en vue de réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps dus aux catastrophes, aux épidémies et aux autres urgences.

L'Asie du Sud-Est est l'une des régions du monde les plus exposées aux catastrophes naturelles. Pour faire face à ces crises, des EMU nationales et internationales sont souvent déployées pour aider les populations touchées par les catastrophes. Les EMU sont des équipes de professionnels de santé composées le plus souvent d'infirmières, de médecins, de psychologues et autres, dispensant des soins cliniques directs aux personnes touchées par les catastrophes ou les conflits et appuyant les systèmes de santé locaux. Des effectifs compétents sont une part essentielle de la riposte aux catastrophes et des infrastructures d'un pays.

En accord avec le programme de l'OMS sur les personnels de santé d'urgence, tout professionnel de santé venant d'un autre pays pour assurer des soins de santé dans un contexte de catastrophe doit faire partie d'une équipe qualifiée, formée, équipée, dotée de ressources et répondant à des normes minimales acceptables pour exercer. Par le passé, la qualité et la norme des soins de santé dispensés par les EMU ont suscité des inquiétudes en raison du manque de préparation. L'un des principaux problèmes identifiés est que les professionnels de santé n'ont pas les connaissances, les compétences et les qualités requises à la situation.

Le CII estime qu'il est possible de remédier à ce problème et d'améliorer la qualité et la pratique professionnelle des EMU, en élaborant et en mettant en œuvre une approche cohérente et normalisée des études et de la formation. L'analyse de la situation a révélé que la qualité des programmes d'études et de formation relatifs à la gestion des catastrophes proposés par les organisations et les universités sont très variables dans le monde en termes d'étendue et de programme. Cela s'explique en grande partie par l'absence de normes pour orienter la conception des études et de la formation. Pour pallier ce problème, le CII a élaboré des *Compétences de base pour les soins infirmiers en cas de catastrophe*, qui constituent une norme commune et universelle pour les infirmières. Ces compétences ont été élaborées et soutenues par des experts internationaux en la matière et concernent différents niveaux de soins infirmiers, notamment :



- toute personne ayant suivi un programme d'enseignement infirmier général de base et qui est habilitée, par l'autorité de réglementation, à exercer dans son pays la profession d'infirmière
- toute infirmière désignée comme intervenante en cas de catastrophe au sein d'une institution, d'une organisation ou d'un système
- une infirmière formée pour intervenir dans un large éventail de situations d'urgence et de catastrophe et à faire partie d'une EMU.

Le CII estime qu'il existe des bases solides pour que ces compétences soient adoptées par les pouvoirs publics, les organisations d'EMU, les autorités réglementaires et les formateurs.

Le CII est le porte-parole des près de 28 millions d'infirmières à travers le monde, le groupe le plus important de professionnels de santé soutenant les EMU dans le monde. Le CII et ses membres défendent les intérêts des patients dans le monde entier, et appellent les États Membres à :

- adopter et appliquer les *Compétences de base pour les soins infirmiers en cas de catastrophe* pour tous les niveaux de soins infirmiers, en mettant particulièrement l'accent sur les infirmières œuvrant dans les services d'urgence.

Nous avons hâte de collaborer avec vous sur cet important programme.

Le **Conseil International des Infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.